

## Génération 2024 Fiche Ressource 2

### Convention type Mouvement Sportif – Milieu Scolaire – Collectivité

#### Quels sont les incontournables d'une convention ?

- Les responsabilités
- Le cadre réglementaire (sécurité en lien avec le cadre réglementaire scolaire)
- L'assurance
- La délivrance de licence

#### Quels sont les spécificités, territoriales et fédérales, à adapter dans la convention type qui sera proposée ?

- Selon les moyens de l'établissement scolaire
- Selon les moyens du club
- Selon si il y a déjà une section sportive scolaire ou non
- Selon si il y a participation au projet planète kayak ou non
- Selon le milieu de pratique

#### Quel travail en amont est nécessaire pour produire ce document ?

- Identifier tous les partenaires potentiels (établissements, collectivités...)
- Identifier les autres partenaires qui vont contribuer à la réussite du projet mais pas forcément signataire (autres fédérations type UNSS ou USEP...)
- Rappel de la réglementation liée à l'activité et l'encadrement dans le cadre scolaire
- Rappel des principes essentiels de la relation Education Nationale et Mouvement Sportif : les agréments des intervenants extérieurs...
- Définir le partenariat « Gagnant – Gagnant »
- Définir le principe « Qui fait Quoi ? »

#### Quelles sont les différentes parties de la convention ?

- Le préambule : qui fixe le contexte général du label, le cadre environnemental et les enjeux
- L'objet du partenariat s'inscrivant dans le contexte du label Génération 2024 (selon les 4 axes du label)
- Une partie dédiée à chaque acteur (EN – MS – Collectivité) : pour mettre en avant leurs actions, les moyens mis en œuvre, les objectifs et les indicateurs d'évaluation. Rappeler dans chaque partie les dispositifs multipartites : parcours EPS – AS – événements sportifs et scolaires, certificat médical, rappel réglementaire pour les déplacements, les responsabilités...
- Prévoir une partie de co-évaluation annuelle et à la fin du partenariat de 3 ans (avec avenants)
- Les signatures

#### Les enjeux de la convention :

- Identifier les leviers structurants à inclure dans la convention

- La convention doit être un outil facilitateur dans la collaboration entre les différentes parties prenantes notamment dans l'atteinte des objectifs (de passerelle notamment et de développement de l'enfant)
- La convention doit pouvoir valoriser des actions qui sont en cohérence avec les ambitions autour de l'héritage des JOP 2024
- Faire connaître le cadre réglementaire et opérationnel des collaborations à travers la convention (liens entre parcours sportif et scolaire de l'élève, développement tout au long du parcours de l'élève...)
- Identifier les freins à prendre en compte